

# Référendum sur la loi sur l'accord Icesave

## Le point une semaine avant le scrutin

de Corinne Deloy

J-7  
7 jours avant  
le référendum

Le 20 février dernier, le président islandais Olafur Ragnar Grimsson annonçait l'organisation d'un référendum sur la nouvelle loi sur l'accord Icesave. Cette décision a choqué une partie de la classe politique et des médias, et de nombreux Islandais. « *Le temps des négociations Icesave est passé* » titrait le quotidien Frettabladid au lendemain de cette annonce. « *Le président est devenu un acteur politique, mais pas le symbole d'unité que le peuple pensait qu'il devait être* » écrivait son rédacteur en chef, Olafur Stephenson.

Le référendum du 9 avril est le deuxième organisé sur l'accord Icesave. Le premier, qui s'est tenu le 6 mars 2010, avait vu une très large majorité d'Islandais (93%) rejeter la première loi sur l'accord Icesave qui avait été votée par le parlement fin décembre 2009.

Etablissement en ligne créé par la banque Landsbanki, Icesave, qui promettait d'importantes rémunérations en s'appuyant sur des taux d'intérêt élevés, avait attiré de nombreux Britanniques et Néerlandais (environ 320 000 personnes). A l'automne 2008, le système financier de l'Islande s'effondre et le pays se retrouve en situation de faillite économique ; la banque Landsbanki est donc nationalisée. Reykjavik est alors redevable d'une énorme dette (3,8 milliards €, soit environ 12 000 €/habitant, représentant 40% du PIB national) envers le Royaume-Uni et les Pays-Bas. Un accord entre les trois pays est signé en 2009 mais rejeté par la population le 6 mars 2010 lors du référendum convoqué par le président de la République.

La 2<sup>ème</sup> loi sur l'accord Icesave, votée le 16 février dernier, comprend de nouvelles mesures :

- les actifs de la nouvelle Landsbanki, banque créée sur les ruines de l'ancien établissement, ont été réévalués (il est admis désormais que celle-ci peut couvrir sur ses actifs propres 75% de la dette totale). La somme restant à payer s'élève à 47 milliards de couronnes islandaises (293 millions €, soit 900 €/habitant). Le montant de la dette était, il y a un an, trois fois supérieur ;
- la période de remboursement a été étendue : elle

ne débutera qu'à partir de 2016 et pourra s'étaler sur une période de 30 ans. Cela donne à l'Islande le temps de gérer la crise socio-économique actuelle sans être pénalisée par les remboursements ;

- les taux d'intérêt ont été abaissés, passant de 5,5% à 3,2% en moyenne. Reykjavik devra verser au total 3,9 milliards €, dont 1,3 milliard à La Haye (taux d'intérêt de 3%) et 2,6 milliards à Londres (taux d'intérêt de 3,5%).

Le nouvel accord comprend enfin une clause de garantie d'Etat qui conditionne les remboursements à la performance économique de l'Islande : ceux-ci ne pourront dépasser 6% de la progression du PIB islandais.

Au fur et à mesure que le 9 avril approche, l'avance du « oui » (crédité de 61,3% des suffrages fin février) se réduit. Ainsi, l'enquête d'opinion réalisée par l'institut Market and Media Research (MMR) et publiée le 17 mars par le magazine Business News Weekly révèle que 52% des Islandais s'apprêtent à voter en faveur de l'adoption de la nouvelle loi sur Icesave tandis que 48% déclarent qu'ils la rejeteront. Moins d'un quart des personnes interrogées (23,1%) restent indécises. Les Islandais vivant dans la région de Reykjavik et les plus diplômés se montrent les plus favorables au texte.

## Référendum sur la loi sur l'accord Icesave 9 avril 2011

---

La majorité des sympathisants du Parti du progrès, parti centriste agrarien dirigé par Sigmundur David Gunnlaugsson, s'apprêtent à rejeter la loi. Dans le quotidien Morgunbladid, l'ancien Premier ministre (1991-2004), David Oddson (Parti de l'indépendance), a également émis le souhait d'une victoire du « non » au référendum, estimant que le rejet du texte obligerait le gouvernement dirigé par Johanna Sigurdardottir (Parti de l'alliance social-démocrate) à convoquer de nouvelles élections législatives.

Un sondage réalisé fin mars par l'institut Capacent Gallup pour le groupe Afram crédite le « oui » de 56% et le « non » de 44%. Il montre que 70% des proches

du Parti du progrès penchent pour un rejet de la loi tout comme 42% des sympathisants du Parti de l'indépendance. En revanche, 80% des proches du Parti de l'alliance social-démocrate sont favorables à l'adoption du texte.

La loi sur l'accord Icesave devrait être acceptée par le peuple islandais le 9 avril prochain.

La participation sera un élément déterminant dans l'issue du référendum. L'an dernier, 54,50% des Islandais s'étaient rendus aux urnes pour la première consultation populaire organisée dans le pays depuis 1944.

### DERNIÈRES PUBLICATIONS DE LA FONDATION

**L'Europe et la crise économique mondiale expliquée en 10 fiches** – Question d'Europe n°200  
04/04/2011 - Sebastian Paulo

---

**Élections législatives Finlande** - Analyse – avril 2011

---

**L'état de l'Union 2011, Rapport Schuman sur l'Europe**, sous la direction de T. Chopin et M.Foucher, Ligne de repères, Paris – Mars 2011

---

Retrouvez l'ensemble de nos publications sur notre site :  
**[www.robert-schuman.eu](http://www.robert-schuman.eu)**

Directeur de la publication : Pascale JOANNIN

---

LA FONDATION ROBERT SCHUMAN, créée en 1991 et reconnue d'utilité publique, est le principal centre de recherches français sur l'Europe. Elle développe des études sur l'Union européenne et ses politiques et en promeut le contenu en France, en Europe et à l'étranger. Elle provoque, enrichit et stimule le débat européen par ses recherches, ses publications et l'organisation de conférences. La Fondation est présidée par M. Jean-Dominique GIULIANI.